



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la maladie de Lyme

Question écrite n° 26156

Texte de la question

M. Lionel Causse attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le problème de santé publique que constitue la maladie de Lyme, comme en atteste la substantielle augmentation des cas diagnostiqués sur l'ensemble du territoire national au cours des dernières années. Nonobstant les espoirs qu'a fait naître la mise en œuvre d'un plan de lutte contre cette pathologie, dont le dernier point d'étape relatif à son déploiement est intervenu en juillet 2019, les associations de patients déplorent l'apparent retard constaté dans le pays dans la prise en charge globale de la maladie au regard de la stratégie développée chez certains des pays voisins. Elles relèvent notamment l'absence de tests fiables pour diagnostiquer la maladie, avec concomitamment une formation insuffisante des professionnels de santé, ainsi que la non-reconnaissance de la forme sévère chronique de la maladie de Lyme favorisant l'errance médicale avec des répercussions financières non négligeables pour les patients. Au regard de ce qui précède, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour donner un nouvel élan pour améliorer la prévention, le diagnostic et la prise en charge des personnes malades.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Causse](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26156

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 556

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)